

CERTIFICAT D'APTITUDE A LA PRATIQUE DES ACTIVITES NAUTIQUES ET AQUATIQUES

Atteste de la capacité du participant à se déplacer dans l'eau sans présenter de signe de panique sur un parcours de 25 mètres, avec passage sous une ligne d'eau non tendue. Le départ s'effectue par une chute arrière volontaire.

Délivré à :

Né (e) le :

Effectué avec brassières (ou gilet de sauvetage)

Effectué sans brassières

A Vélizy-Villacoublay le :

MNS ou BEESAN de la piscine de Vélizy-villacoublay

Nom, prénom :

N°diplôme :

 Signature



CERTIFICAT D'APTITUDE A LA PRATIQUE DES ACTIVITES NAUTIQUES ET AQUATIQUES

Atteste de la capacité du participant à se déplacer dans l'eau sans présenter de signe de panique sur un parcours de 25 mètres, avec passage sous une ligne d'eau non tendue. Le départ s'effectue par une chute arrière volontaire.

Délivré à :

Né (e) le :

Effectué avec brassières (ou gilet de sauvetage)

Effectué sans brassières

A Vélizy-Villacoublay le :

MNS ou BEESAN de la piscine de Vélizy-villacoublay

Nom, prénom :

N°diplôme :

 Signature

